

# **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

(1<sup>er</sup> avis)

**pour le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque**

**COMMUNE de Perche en Nocé**

Une enquête publique est prescrite par arrêté préfectoral du lundi 13 mai 2024 à 10h00 au vendredi 14 juin 2024 à 12h00, sur la demande de permis de construire déposée par la SAS Perche Solaire pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol situé au lieu dit « Les Bruyères d'Apremont » sur la commune de Perche en Nocé.

Pendant la durée de l'enquête, les pièces du dossier seront déposées sur support papier à la mairie de Perche en Nocé et à la mairie déléguée de Colonard-Corubert, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public. La mairie de Perche en Nocé est ouverte au public du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30. La mairie déléguée de Colonard-Corubert est ouverte au public le vendredi de 14h00 à 18h00.

Les pièces sont également consultables sur le site des services de l'État <https://www.orne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Amenagement-du-territoire/Urbanisme-operationnel/Permis-de-construire-et-autres-autorisations-d-urbanisme> et sur un poste informatique au point d'accès numérique de la cité administrative, place Bonet, 61000 Alençon, aux jours et heures d'ouverture au public de celle-ci.

Le public pourra consigner ses observations et propositions :

- directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire-enquêteur à la mairie de Perche en Nocé et à la mairie déléguée de Colonard- Corubert aux heures d'ouverture habituelles ;
- le public pourra également formuler ses remarques par courriel : [ddt-sacr-ads@orne.gouv.fr](mailto:ddt-sacr-ads@orne.gouv.fr) ;
- mais aussi par voie postale, à l'adresse de la mairie de Perche en Nocé.

Les observations formulées par mail ou par voie postale, seront annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête. Ces observations devront parvenir au plus tard le vendredi 14 juin 2024 à 12h00 (clôture de l'enquête).

Monsieur Jean TARTIVEL est désigné en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Serge LAMY en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public selon le calendrier suivant. Il enregistrera les observations, propositions et contre-propositions :

- le lundi 13 mai 2024 de 10h00 à 12h00 à la mairie de Perche en Nocé ;
- le vendredi 24 mai 2024 de 15h00 à 17h00 à la mairie déléguée de Colonard-Corubert ;
- le mercredi 5 juin 2024 de 10h00 à 12h00 à la mairie de Perche en Nocé ;
- le vendredi 14 juin 2024 de 10h00 à 12h00 à la mairie de Perche en Nocé ;

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à disposition du public, pendant 1 an, à la mairie de Perche en Nocé et sur le site Internet des services de l'État.

Au terme de l'enquête publique et au vu du rapport, des conclusions et avis du commissaire enquêteur, monsieur le préfet de l'Orne est l'autorité compétente pour prendre, par arrêté préfectoral, la décision relative à la demande de permis de construire.